

Résumé pour les citoyens

Développement du marché unique des services: progrès réalisés

QUEL EST L'ENJEU?

- Les activités de services telles que celles fournies par les supermarchés, les entreprises de construction, les architectes, les avocats, les agents immobiliers et les consultants représentent plus des **deux tiers des emplois** et **deux tiers du produit intérieur brut (PIB)** de l'UE.
- Ces dernières années, c'est dans le secteur des services que la quasi-totalité des emplois a été créée en Europe.
- Pourtant, les entreprises et les consommateurs ont encore parfois des difficultés à **acheter et vendre des services** dans un autre pays de l'UE en raison d'**obstacles juridiques et administratifs**. Cette situation peut également compliquer la tâche des petites entreprises et des indépendants qui souhaitent démarrer de nouvelles activités ou se développer dans leur pays ou à l'étranger.
- Pour améliorer les choses, une [directive sur les services](#) a été adoptée en 2006. Tous les États membres devaient la mettre en œuvre avant fin 2009. L'Union européenne vient de publier une communication dans laquelle elle explique les **progrès** réalisés depuis son adoption et les **améliorations** qui pourraient encore être apportées pour que le marché unique des services fonctionne mieux.

POURQUOI L'UE DOIT-ELLE INTERVENIR?

- Le [marché unique](#) a pour objectif de supprimer les obstacles et de simplifier la législation pour que les citoyens et les entreprises puissent exploiter au mieux les possibilités offertes par leur accès direct à 27 pays représentant 480 millions de personnes.
- Les services **jouent un rôle essentiel dans notre vie quotidienne**, lorsque nous travaillons, achetons ou investissons, et constituent le principal moteur de l'économie européenne. Pour assurer leur développement optimal, ils doivent pouvoir être fournis dans les 27 pays de l'UE aussi librement que sur un marché national.

QUEL EST LE CONTENU DE LA COMMUNICATION?

- L'UE et les États membres ont effectué en 2010 une évaluation mutuelle de la mise en œuvre de la directive sur les services afin de mesurer sa contribution à un meilleur fonctionnement du marché unique des services. La communication présente les résultats de cette évaluation.
- Elle contient également des **propositions** afin d'améliorer encore le fonctionnement du marché unique des services. Elle invite notamment à réaliser un test de performance du marché unique, afin d'évaluer les **incidences de la législation européenne** sur certains secteurs particulièrement importants.

QUI EN BENEFICIERA ET COMMENT?

- Les citoyens pourront:
 - **acheter plus facilement** des services dans d'autres pays;
 - **disposer d'un choix plus grand**;

- **profiter localement d'un meilleur rapport qualité-prix**, du fait d'une plus forte concurrence.

- Les entreprises, en particulier les **petites entreprises**, qui représentent 95 % du secteur des services, pourront plus facilement:
 - **démarrer** de nouvelles activités dans leur pays ou à l'étranger;
 - **vendre des services** dans d'autres pays de l'UE;
 - **acheter des services** dans d'autres pays.

QUAND LA PROPOSITION DEVRAIT-ELLE PRENDRE EFFET?

- Les actions proposées devraient être progressivement réalisées en **2011-2012**.